



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV électronique N°37 du 23/05/2024

Présents: MM. EUVRARD, MATHEY, MOSCATO, CHAMBON

RAPPEL REGLEMENTS

Article 1.3.9 (règlements district) TERRAINS IMPRATICABLES

b. Cas des deux dernières journées d'un championnat

- Lors des deux derniers matches du championnat, le club dont le terrain sera déclaré impraticable pour une quelconque raison, devra utiliser un terrain de repli ou à défaut se déplacer chez l'adversaire.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 10 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

- Dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée, le club pourra avoir match perdu

Article 1.2.1 (règlements district)

Les coups d'envoi des matches des deux dernières journées sont fixés le même jour pour chacune des équipes d'un groupe départemental.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

COURRIERS

Courrier de ST LEGER SUR DHEUNE du 19/05/2024 : confirmant une réserve non mentionnée sur la FMI

Courrier de ETANG, du 17/05/2024 : Demande l'entrée de leurs jeunes avec les joueurs seniors lors de la journée du 26/05/2024. Accord de la commission sous réserve de ne pas retarder la rencontre.

RESERVE/EVOCATION

MATCH 27935567 ST FORGEOT – CRISSEY 2 U18 D2C du 11/005/2024

Réserve d'avant match de ST FORGEOT le fond et la forme et régulièrement confirmée, sur la participation et la qualification des joueurs de CRISSEY 2 après vérification il s'avère que 3 joueurs avaient participé au dernier match de l'équipe supérieure.

La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

La commission donne match perdu par pénalités à CRISSEY 2 (0/3 -1pt)

Amende 40€ pour CRISSEY + 30€ de droit de réserve

MATCH 28154030 PALINGES 2 – CHATENOY 2 du 19/05/2024 Coupe Départementale

Réserve d'avant match de CHATENOY 2 le fond et la forme et régulièrement confirmée, sur la participation et la qualification des joueurs de PALINGES après vérification il s'avère que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match étaient qualifiés pour ce match.

La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

Droit de réserve : 30 € à CHATENOY

MATCH 27935862 MONTCEAU 1 – LE CREUSOT 1 du 18/05/2024 U13 D1A

Réserve non recevable sur la forme.

La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

Droit de réserve : 30 € à LE CREUSOT

MATCH 27931964 PARAY 2 – JSVG 2 du 18/05/2024 U15 D2B

Réserve d'avant match de JSVG 2 le fond et la forme et régulièrement confirmée, sur la participation et la qualification des joueurs de PARAY 2 après vérification il s'avère que 4 joueurs avaient participé au dernier match de l'équipe supérieure.

La commission donne match perdu par pénalités à PARAY 2 (0/3 -1pt)

Amende 40€ pour PARAY + 30€ de droit de réserve

RETOUR DE DISCIPLINE

MATCH 26298566 LES GACHERES 1 – TORCY 1 du 10/03/2024 D2D

La commission confirme le match perdu aux deux équipes (0/0)

Le Président

EUVRARD Joël

Le Secrétaire

MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football